



Vol et falsification de cheques

Par **joa123**, le **22/11/2010** à **23:58**

Bonjour,

voila je suis convoquee devant le tribunal correctionnel pour vol et falsification de cheques en effet il y a 3 ans j ai encaissé des cheques non libelles sur mon compte destiné a mon employeur

je me suis denoncé a celui ci et un echeancier a ete mis en place

mais ces derniers temps en raison de pb financiers je n ai pas pu honorer les paiements donc mon patron a porte plainte contre moi

je suis bien inseree depuis cette grosse erreur je n ai jamais recommencé cest betises je suis en cdi depuis 2 ans dans une autre entreprise et mon casier est vierge

Est ce que je vais faire de la prison ferme ?

cdt

Par **mimi493**, le **23/11/2010** à **01:56**

A vérifier avec votre avocat (indispensable) s'il n'y a pas prescription (3 ans pour les délits)

Par **chaber**, le **23/11/2010** à **05:45**

bonjour,

la prescription est bien de 3 ans mais il faut savoir que les actes de poursuites et

d'instructions l'interrompt: ce sont ceux par lesquelles les autorités compétentes manifestent leurs volonté de poursuivre et engager la répression de l'infraction

Par **joa123**, le **23/11/2010** à **08:38**

bonjour, merci de vos reponses il n y a pas prescription à un mois près, j ai pris un avocat je voudrai savoir si je risque quand meme la prison ferme meme si cest un premier delit
cdt

Par **mimi493**, le **23/11/2010** à **19:47**

Il est difficile de prévoir un jugement. Cependant, vous vous êtes dénoncée, vous avez commencé à rembourser, vous êtes insérée dans la société, casier vierge. ça serait étonnant que de la prison ferme soit prononcée. Mais on ne peut jurer de rien.
Recommencez à rembourser (mangez des pâtes), il n'est pas normal qu'avec un salaire vous ne puissiez pas payer quelque chose (ça doit être votre priorité)

Par **joa123**, le **23/11/2010** à **21:10**

merci de votre reponse je recommence les remboursements a compter de ce mois ci mais je suis en surendettement suite à une separation et donc des fois c est difficile, ce n est pas une excuse je sais bien mais je donne ce que je peux, je le repete j ai fait un faux pas il y a 3 ans et plus jamais je ne recommencerais une telle annerie si je pouvais rendre la somme entiere je le ferai croyais moi apres il est normal que je paye pour cette erreur j en suis consiente et je ferai tout pour honorer ma dette
mais j ai peur de perdre ce que j ai essayé de reconstruire durant ces 3 annees
je sais j aurai du y penser avant , le mal est fait
cdt

Par **carthago**, le **12/09/2013** à **11:17**

Bonjour,

A partir de quel montant en euros une banque,quelle qu'elle soit,se doit de vérifier la signature d'un chèque?

En ce qui me concerne mon ex-amie a viré sur son compte la somme de 39500€ sans que ma banque ait vérifié le chèque qu'elle avait établi....en imitant ma signature!

Même si 15 jours après elle recrédita mon compte de la somme de 40000€ ,il n'empêche que ma banque a commis une faute grave.Cela remonte à Janvier 2011...

Malgré le délai écoulé et,bien que mon compte fut recrédité 15 jours plus tard,ai-je un recours en justice contre ma banque pour non vérification de signature ?

Par **amajuris**, le **12/09/2013** à **11:47**

bjr,
vous avez été remboursé rapidement ce qui signifie que la banque reconnu son erreur.
pour exercer une action devant un tribunal civil, il vous faut que vous ayez un intérêt c'est à dire un préjudice certain et actuel ce qui selon votre message ne semble pas être le cas puisque la banque vous a remboursé rapidement.
personnellement je ne vois pas ce que gagneriez avec cette procédure en sachant que les faits se sont déroulés il y a 2 ans et demi.
avez-vous fait une procédure contre votre amie qui est responsable de vos ennuis en commettant une infraction pénale pour vol avec imitation de signature ?
cdt

Par **LiliLydia**, le **06/12/2017** à **16:48**

Bonjour suite à un chèque volé que quelqu'un m'a donné soit disant c'est un chèque de son travail et son compte est bloqué il m'a demandé de mettre sur mon compte après lui donné l'argent j'ai commu une erreur j'ai fait sa je suis interdiction bancaire je suis en train de remboursé la banque et la personne qu'il a fait le faut chèque à son nom elle a porté plainte je suis convoqué lundi casier judiciaire vierge je risque de faire la prison j'ai pas d'argent pour prendre un avocat

Par **amajuris**, le **06/12/2017** à **17:53**

bonjour,
vous avez été victime d'une arnaque bien connue.
avez-vous déposé une plainte contre la personne qui vous a demandé d'encaisser ce chèque volé ?
saviez-vous que c'était un chèque volé quand vous l'avez déposé ?
à mon avis, vous ne risquez pas la prison (elles sont pleines).
salutations